



Séance du Conseil Municipal du vendredi 24 mai 2024

**Délibération du Conseil Municipal
Ville de Villiers-le-bel**

Séance ordinaire du vendredi 24 mai 2024

N°14/Centre socio-culturel

Adhésion à l'association Cultures du Coeur Val d'Oise et autorisation de signature de la charte déontologique des relais Cultures du Coeur

Le vendredi 24 mai 2024, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 16 mai 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Secrétaire : Mme Rosa MACEIRA

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Géraldine MEDDA, M. Gourta KECHIT, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, Mme Hakima BIDLHADJELA, M. Maurice BONNARD, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE, Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Marine MACEIRA, M. Sori DEMBELE, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Représentés : Mme Teresa EVERARD par Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, Mme Sabrina MORENO par Mme Myriam KASSA, M. Cémil YARAMIS par M. Cédric PLANCHETTE, M. Mohamed ANAJJAR par Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, Mme Virginie SALIBA par M. Sori DEMBELE

Absents excusés : M. Jean-Pierre IBORRA, M. Hervé ZILBER, M. Bankaly KABA

Absent :

M. le Maire rappelle que Cultures du Cœur est un réseau national qui permet l'égal accès de toutes et tous aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs, grâce à un réseau de partenaires.

L'association joue un rôle d'interface entre le secteur culturel et sportif et le domaine social. Pour cela, des structures culturelles et sportives s'engagent à mettre à disposition des invitations sur les événements qu'elles organisent (théâtre, cinéma, danse, concert, exposition, épreuves sportives...) et à mener des actions de sensibilisation. Les relais sociaux proposent ensuite ces places à leurs publics en difficultés en s'engageant également à mener une action de sensibilisation à la culture et au sport.

En adhérant, à l'association Cultures du Cœur du Val d'Oise, la ville de Villiers-le-Bel participe ainsi à la lutte contre toutes les formes d'exclusion en œuvrant pour faciliter l'accès à la culture et au sport des Beauvillésois. La ville poursuit aussi son objectif de lien social, de vivre ensemble et d'autonomie des personnes avec le vecteur de la culture et du sport.

M. le Maire propose que les centres socio-culturels et le service jeunesse comme acteurs sociaux de proximité puisse devenir relais sociaux de Cultures du Cœur Val d'Oise afin de pouvoir accompagner leurs publics vers les offres sportives et culturelles.

A ce titre, il est proposé d'adhérer à l'association Cultures du Cœur du Val d'Oise.

M. le Maire précise que cette adhésion s'accompagne d'une charte déontologique rappelant entre autres :

- La liberté de choix des sorties sur l'ensemble de l'offre.
- Le principe de gratuité.
- Les modalités d'organisation d'une sortie via une structure éducative et via une structure sociale.

Cette charte déontologique des relais Cultures du Cœur précise également quelques engagements concernant :

- Le ciblage des publics. A ce titre, il est précisé que les invitations ne sont pas autorisées aux salariés non-accompagnants.
- La diffusion de la totalité de l'information.
- La confidentialité des codes transmis par Cultures du Cœur aux référents.
- La mise en place d'actions de médiation culturelle.
- La sensibilisation des publics aux règles fixées par le lieu d'accueil (respect des horaires, place attribuée...).

Enfin, M. le Maire précise que pour l'année 2024, le tarif d'adhésion s'élève à 300 euros.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le bulletin d'adhésion 2024 à l'association Cultures du Cœur Val d'Oise, annexé à la présente délibération,

VU la charte déontologique des relais Cultures du Cœur, annexée à la présente délibération,

VU l'avis favorable de la Commission Vie des quartiers - Participation des habitants - Maisons de quartier du 2 mai 2024,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 13 mai 2024,

AUTORISE le Maire à adhérer à l'association Cultures du Cœur Val d'Oise et à signer le bulletin d'adhésion afférent.

AUTORISE le Maire à verser la somme de 300 euros à l'association Cultures du Cœur du Val d'Oise au titre de cette adhésion.

APPROUVE les termes de la charte déontologique des relais Cultures du Cœur, annexée à la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer ladite charte.

AUTORISE le Maire ou toute personne habilitée par lui à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0)

La Secrétaire de séance,
Mme Rosa MACEIRA



Le Maire,
M. Jean-Louis MARSAC



Publication le : **- 3 JUIN 2024**

Transmission en Sous-préfecture le : **- 3 JUIN 2024**